



Un rêve de Michel Fuchs : L'Histoire des Variations de l'Église catholique

Sellier Philippe

Pour citer cet article

Sellier Philippe, « Un rêve de Michel Fuchs : L'Histoire des Variations de l'Église catholique », *Cycnos*, vol. 24.n° spécial (Hommage à Michel Fuchs), 2007, mis en ligne en 2021.
<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/884>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/884>
Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/884.pdf>

Cycnos, études anglophones
revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice
ISSN 1765-3118 ISSN papier 0992-1893

AVERTISSEMENT

Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant l'article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.

Le présent document a été numérisé à partir de la revue papier. Nous avons procédé à une reconnaissance automatique du texte sans correction manuelle ultérieure, ce qui peut générer des erreurs de transcription, de recherche ou de copie du texte associé au document.

Un rêve de Michel Fuchs : l’Histoire des Variations de l’Église Catholique

Philippe Sellier*

Ami de Michel Fuchs depuis 1965, j’ai très souvent conversé avec lui tout au long de sa traversée de la maladie. Je l’appelais de Paris, où il m’appelait. Nous échangions nos réflexions, nous parlions de nos familles, de notre travail du moment, des facettes de l’actualité. Au cours de l’année 2004, je ne sais plus comment, nous en sommes venus à évoquer un livre inattendu, *l’Histoire des Variations des Églises Protestantes* (1688) de Bossuet. Inutile de souligner que l’ouvrage ne faisait pas partie des livres de chevet de Michel, non plus que des miens, mais on commençait alors — après trente ans de quasi-oubli — à revisiter les œuvres de l’aigle de Meaux, en raison du tricentenaire de sa mort, Célébration nationale. C’est probablement l’une des manifestations de ce tricentenaire qui nous avait conduits vers les *Variations*.

Avec son humour habituel, Michel me dit tout à coup : “Je rêve d’une *Histoire des Variations de l’Église Catholique*”. Sur le moment, le catholique que je suis se borna à répondre que la tâche serait plus ardue qu’elle ne l’avait été pour Bossuet en face de la dispersion des Réformes et du pullûlement des groupes dissidents. J’entrevois pourtant en quoi la boutade s’avérait fondée. Je me propose donc ici de poursuivre avec Michel ce dialogue et d’examiner — sans être un théologien de profession — dans quelle mesure la réalisation de son “rêve” apparaît comme possible. Mais, devant l’immensité du sujet, je serai contraint de m’en tenir à une esquisse, à quelques exemples, quitte à développer davantage l’exploration dans le champ auquel pensait sans doute mon interlocuteur, celui des choix et des libertés politiques.

L’Histoire des Variations s’ouvre de façon fracassante

Si les protestants savaient à fond comment s’est formée leur religion ; avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs confessions de foi ont été dressées ; comment ils se sont séparés premièrement de nous, et puis entre eux ; par combien de subtilités, de détours et d’équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions, et de rassembler les membres épars de leur

* Université de Paris IV Sorbonne.

Réforme désunie : cette Réforme dont ils se vantent, ne les contenterait guère ; et pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspirerait que du mépris. C'est donc ces variations, ces subtilités, ces équivoques et ces artifices dont j'entreprends de faire l'histoire.

Au contraire “l’Église, qui fait profession de ne dire et de n’enseigner que ce qu’elle a reçu, ne varie jamais.” Et Bossuet cite une formule célèbre de Tertullien : “*Nunquam Ecclesia reformabitur*, l’Église ne sera jamais réformée.”

On va donc opposer la fixité catholique à la prolifération des opinions chez les luthériens, les calvinistes et les zwingliens ; les livres VII et X abordent l’anglicanisme. Mais l’évêque de Meaux ne parle pas “des socinien, ni des différentes sociétés d’anabaptistes, ni de tant de diverses sectes qui s’élèvent en Angleterre et ailleurs.” (Préface). Il est muet sur Thomas Müntzer et ces Fanatiques de l’Apocalypse étudiés en 1957 par Norman Cohn dans un ouvrage à la traduction duquel Michel Fuchs a collaboré en 1962 pour l’éditeur Julliard. Le prérévolutionnaire Müntzer avait captivé Engels.

L’Église catholique se veut un reflet de la Transcendance d’un Dieu qui ne change pas, le héraut d’une vérité qui surplombe les siècles. Mais elle est évidemment saisie elle-même par le flux de l’histoire ; elle est obligée de faire face à des défis sans cesse renouvelés, d’adapter son message à des cultures différentes. Comment va-t-elle gérer sa condition inéluctablement historique ?

Ses variations éventuelles sont à considérer dans trois domaines, où elles vont se révéler bien différentes : les pratiques d’organisation de la vie ecclésiale, la métaphysique du christianisme, l’éthique.

Les pratiques d’organisation

Les pratiques d’organisation ont conjoint éléments stables et variations plus ou moins fréquentes et rapides. Ce qui s’est révélé fondamental, c’est la succession apostolique avec le primat de l’évêque. Le rôle du pape demeure controversé dans les Églises orthodoxes et chez les protestants ; mais les catholiques considèrent que, capital dès l’origine, il a fait l’objet d’une élucidation au cours des siècles, jusqu’à la promulgation en 1870, par le premier Concile œcuménique du Vatican, de l’inaffabilité en matière de foi et de mœurs lorsque Rome se prononce solennellement au nom de toute l’Église (ce qui est rarissime).

Parmi les pratiques à modifications peu fréquentes figure le célibat des prêtres, qui n’existait pas dans les premiers siècles et n’est pas de règle dans nombre d’Églises orientales. Absolument rien n’interdit de l’abolir

demain, malgré la remarquable disponibilité qu'il assure aux prêtres et le témoignage de foi qu'il représente s'il est pleinement assumé.

La plupart des autres pratiques s'avèrent beaucoup plus tributaires du temps : ainsi de la confession sacramentelle, dont les modalités et la fréquence n'ont cessé de varier au fil des siècles. Des ordres religieux surgissent, puis disparaissent, en fonction des attentes d'une époque. Il en est de même de maintes formes de la prière, de ce qu'on appelle les "dévotions" (ainsi le culte du Sacré-Cœur, qui tend à s'effacer après deux cents ans d'intensité), des fêtes de saints : la fête de saint Joseph ne se développe qu'à partir du XVe siècle, sous l'influence des franciscains et en lien avec une autre nouveauté : la célébration de la crèche de Noël.

Un dernier exemple suffira à illustrer combien l'Église est ici sujette aux suggestions de l'histoire : le jeûne constitue une discipline spirituelle d'une grande valeur, ce qui explique sa présence sur toutes sortes d'aires religieuses, dont l'Inde et les pays islamiques, et sa pratique par des artistes comme Rimbaud ou Proust. Il confère une légèreté intérieure, une vigilance, et pour les chrétiens le continual souvenir de Dieu. Tout en se référant aux appels du Christ dans le "Sermon sur la montagne", l'Église catholique s'est méfiée des risques de dérives : ostentation hypocrite (bien illustrée par le Tartuffe de Molière), recherche narcissique de la prouesse, voire psychopathologie (masochisme, anorexie). Elle a donc privilégié un recours tempéré au jeûne, qu'il s'agisse de sa durée ou de sa teneur. Au cours des premiers siècles, il est limité aux Vendredi et Samedi saints, "quand l'Époux a été enlevé", comme avait dit le Christ. La pratique du Carême ne se met en place que du IVe au VIIe siècle, et le jeûne s'étend aux veilles des grandes fêtes. La prise de nourriture se limite alors à un repas par jour ; viande, poisson, laitage et œufs, vin sont proscrits, ce qui astreint au pain et aux légumes. C'est seulement au XVIe siècle que se fixe la discipline "moderne", très modérée : petit déjeuner frugal, déjeuner, simple collation le soir : qui sait aujourd'hui que "collation" vient de ce que dans les monastères on y lisait les Conférences ascétiques (*Collationes*) de Cassien ? Seul l'usage de la viande est désormais interdit.

Le *tohu-bohu* et la relative opulence de la vie en Occident ont appauvri la signification de cette discipline quatre fois séculaire : nombre de gens qui travaillent se contentent de peu pour déjeuner ; la variété des aliments, la succulence de certains poissons privent de toute une part de son sens l'abstinence de viande. De là l'appel à une pratique beaucoup moins codifiée, choisie par chacun : suppression de l'alcool, du tabac, de la drogue télévisuelle, intensification de la prière et du partage. Le Code de droit canonique de 1983 prescrit le jeûne et l'abstinence de viande le Mercredi des Cendres (entrée dans le Carême) et le Vendredi saint ; il invite à l'abstinence classique chaque vendredi et à un choix personnel d'abstinence pendant le Carême.

Bref, hormis la structure épiscopale du catholicisme, toutes les formes organisationnelles fluctuent, et ces flottements ne posent problème à personne, sinon à un petit nombre d'esprits psychologiquement rigides qui n'en finissent pas de se lamenter sur la disparition de la soutane ou du latin. Ce ne sont pas ces pratiques que Bossuet dénonçait comme des "variations" scandaleuses, il visait la métaphysique du christianisme.

Foi catholique et métaphysique

Par "métaphysique du christianisme" il faut entendre la considération de la réalité trinitaire du Dieu unique et de son rapport à l'humanité (Incarnation, action divine, sacrements, prière). L'essentiel du travail des Conciles œcuméniques, dès le Concile de Nicée (325), a porté sur ce très difficile domaine, où l'esprit de l'homme peine à s'approcher de mystères qui le dépassent.

L'Église a-t-elle ici varié dans sa foi ? Elle a été si profondément convaincue du contraire que, pendant plus d'un millénaire et demi, l'image dominante sous laquelle elle se représentait son message était celle du "dépôt de la foi", reçu du Christ et des apôtres, analogue à un trésor renfermé dans un coffre et qu'il s'agissait de transmettre tel quel, sans ajout ni perte. Bossuet demeure encore proche de cette ancienne représentation, le "fixisme", qui cite volontiers un adage célèbre de Vincent de Lérins, au milieu du Ve siècle : la foi catholique, c'est ce qui est cru partout dans le monde connu, dans tous les temps et par tous, *"Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditur"*. Avec de telles conceptions, l'attaque la plus redoutable était de caractériser une doctrine comme "nouvelle", "nouveauté", "jamais vue" : ce sont les termes que, en plein XVIIe siècle, se lancent à la figure jésuites et augustiniens. On considère que, face à l'agression de telle ou telle hérésie, les Conciles œcuméniques n'innovent en rien : simplement ils tirent au clair ce qui est depuis toujours la foi catholique et ils le dotent de formules univoques, précises, qui doivent mettre fin aux malentendus et aux dérives.

Cette théologie de l'élucidation est encore tenue, quoique de façon plus souple, par certains théologiens, comme le grand historien Bruno Neveu. Le donné révélé apparaît comme comparable à un riche vitrail, dont les rayons du soleil, en se déplaçant, font scintiller certaines parties précédemment restées dans l'ombre. Toute formulation dogmatique apparemment inédite, sort en réalité tout entière d'énoncés objectifs de la Révélation dont elle ne fait que manifester la portée. C'est aisément visible pour le mystère du Christ, Dieu et homme, ou — au Concile de Trente (1545-1563) — pour l'affirmation du libre arbitre humain (contre Luther). Mais ce ne sera pas moins vrai pour des énoncés plus récents, comme les deux dogmes sur l'association de la Mère de Dieu au Christ : Immaculée Conception, c'est-à-dire sainteté absolue de cette princesse des saints

(1854), Assomption (1950). Tous deux se trouvaient enveloppés dans la salutation "pleine de grâce", comme le papillon dans la chrysalide. C'est l'Orient qui, le premier, a célébré la Vierge Marie comme la "Toute sainte", la *Panagia*, et a représenté sa "Dormition", son passage de cette vie à la vie glorieuse.

Une théologie d'une inspiration différente s'est fait jour au milieu du XIXe siècle, le développement, la croissance organique de la foi catholique. Les théologiens anglicans (Hooker, Butler, Coleridge) avaient longuement réfléchi sur l'historicité de l'Église. C'est dans ce climat qu'a travaillé John Henry Newman, bientôt converti au catholicisme, et qui publie en 1845 un brillant *Essay on the Development of Christian Doctrine*. L'image clé devient celle de la croissance organique, de la continuité entre la semence et le grand arbre.

C'est dire combien l'Église se considère comme éloignée de l'idée de "variations" dans ce vaste champ de la métaphysique chrétienne. Je doute que Michel, malgré son enfance et son adolescence protestantes — j'ai vainement insisté pour qu'il rédige sur elles des *Mémoires*, qui auraient été agréablement fracassants —, ait songé à ce domaine. En revanche, engagé dans l'action politique comme il l'était, comment n'aurait-il pas été critique devant les diverses prises de position de Rome sur les sujets qui lui étaient familiers ?

Éthique et politique

Les prises de position solennelles du catholicisme ("canons" des Conciles œcuméniques et proclamations pontificales *ex cathedra*) ont été beaucoup plus rares en matière d'éthique qu'à propos de la métaphysique chrétienne. Sans doute est-ce dû à un paradoxe : malgré la surabondance des traités de morale, l'éthique catholique est peu codifiable : elle procède en effet d'une mystique, de l'union à Dieu, et tout l'agir vraiment chrétien n'est qu'un affleurement de la "caritas", de l'amour de Dieu-amour des hommes. C'est un appel à la liberté. Le Décalogue juif n'offre qu'un minimum même pas vital ; il a été utilisé à des fins pédagogiques, mais le Christ a appelé à son dépassement par le haut, et ses appels sont sans limite.

D'autre part, l'Église s'est inévitablement trouvée en face de problèmes sans cesse nouveaux, comme aujourd'hui ceux de la bio-éthique. Enfin elle traverse les siècles et les cultures, ce qui peut la conduire à des inversions d'insistance, avec des conséquences parfois considérables : ainsi la montée du sens de la personne humaine a conduit à voir dans l'épanouissement personnel des époux une "fin" du mariage devenue aussi importante que la procréation, la première "fin" traditionnelle, formulée au sein d'une culture imprégnée de stoïcisme. Dans le domaine de l'éthique individuelle, les positions fondamentales n'ont varié - de façon limitée -

qu'à ces deux derniers titres : questions inédites, inflexions selon les cultures.

Là où les choses se compliquent, c'est dans le champ politique. Ni les Conciles œcuméniques ni les papes n'ont défini solennellement que l'existence chrétienne était liée au choix de tel ou tel régime politique, ni que les fidèles devaient obéir à tout régime, même injuste. Il y eut même des réactions violentes de catholiques à certains abus pontificaux en ce domaine. L'un des plus célèbres fut la Bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII (1302), qui prétendait que "toute créature humaine doit être soumise au Pontife romain", lequel a tout pouvoir sur les rois. La riposte du "roi très chrétien", Philippe le Bel, conduisit son représentant à gifler le pape à Anagni (1303). Dante plaça Boniface dans son *Enfer* parmi les prévaricateurs, et les gallicans français — dont Pascal — ne cessèrent de clouer au pilori les textes de ce genre.

La foi chrétienne s'est répandue de façon pure pendant les quatre premiers siècles de son existence. Elle s'est diffusée de bouche à oreille, de cœur à cœur, dans le respect de la liberté. C'était là demeurer fidèle aux appels du Christ, qui dans les évangiles s'adressait à la décision de chacun et avait constamment condamné la violence. Dans l'affrontement à l'État romain, la résistance chrétienne affirmait la primauté du spirituel : "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu." (Évangile selon Matthieu, 22,21). La nature même de la foi implique cette liberté.

Hélas ! après l'Édit de Milan (313), par lequel l'empereur Constantin accorde aux chrétiens la liberté religieuse, vont peu à peu apparaître les confusions entre pouvoir politique et pouvoir chrétien, même si l'Occident a fréquemment rappelé leur séparation. Une loi de 321 fait du dimanche un jour férié, ce qui est encore anodin ; mais des brimades commencent à s'exercer contre les temples païens. L'empereur intervient dans le champ religieux : à propos de Constant (337-350), fils de Constantin, on a pu parler de "premier césaro-papisme". Toutefois, le IVe siècle demeure longtemps hésitant dans sa législation. C'est avec Théodose (380-395) que le catholicisme devient clairement la religion de l'Empire ; les hérétiques sont persécutés, les apostats et les manichéens perdent le droit de tester et d'hériter, les cultes païens sont interdits, même en privé. Les Jeux olympiques disparaissent en 394, et les Mystères d'Eleusis en 396. Compilé en 438, le *Code théodosien* synthétise les lois anti-païennes et les étend à tout l'Empire. Plus grave encore, en 529 un édit de Justinien supprime la liberté de conscience et prescrit aux païens la conversion, sous menace de lourdes peines ; l'apostasie est punie de mort. Aux yeux de l'empereur, l'unité et la paix de l'Église sont le modèle et le garant de l'unité et de la paix de l'Empire. Vue qui, un millénaire plus tard, sera encore celle de Louis XIV.

C'est dans ce contexte que voit le jour en 408 la sinistre "Lettre à Vincent" (Lettre 93) d'Augustin d'Hippone, qui fait la théorie de la contrainte en matière d'adhésion religieuse. Le recours à la force y est présenté comme un remède salutaire qu'il faut appliquer aux hérétiques (ici les donatistes) dans leur propre intérêt. L'expérience révèle en effet que l'homme, dans sa faiblesse, devient rapidement prisonnier des routines ou de l'éducation, qu'il redoute les réactions de son milieu. Le libre dialogue, qui serait l'idéal, ne parvient pas à briser la carapace des habitudes. Sachons donc faire mal pour sauver, comme le chirurgien. Nous obéirons ainsi à la parole du Christ dans la parabole des invités. Voyant que personne ne venait à son festin, le maître dit en effet à ses serviteurs : "Fais entrer les gens de force." C'est le fameux *Compelle intrare*, auquel Pierre Bayle a consacré tout un livre en 1686, mais qui repose sur un désastreux contresens : outre la méconnaissance du genre littéraire de la parabole, on durcit le sens du verbe "Presse-les d'entrer". Ce texte d'Augustin sera brandi lors des pires persécutions, qu'il s'agisse de l'Inquisition, de la Saint-Barthélemy (1572) ou de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685). Les protestants ne seront pas en reste : Calvin l'invoque quand il s'agit de brûler Michel Servet (1554).

Ainsi s'installa — contre la lettre et l'esprit du christianisme — le régime théodosien (bien plutôt que constantinien) de collusion entre l'Église catholique et l'État pour l'emploi de pressions, voire de la violence. On parlait des "droits de la vérité" en face de l'effarant vagabondage des hommes, de leur torpeur. On sentait bien, cependant, que ces pratiques étaient contraires à l'Évangile. Aussi recommandait-on de préférer ce qu'au temps de Louis XIV on appellera "la voie de douceur". Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la répression ne s'exercera de plus en plus souvent qu'à l'encontre de conduites dénoncées comme des provocations publiques. C'était nier sinon la liberté de conscience, du moins la liberté d'expression. Un tel régime, où nombre d'adhésions au christianisme continuaient à respecter le *for intérieur* — comme le manifesta la stupéfiante floraison de la Réforme catholique — peut être qualifié de clair-obscur. Il semble caractéristique du XVIII^e siècle : le curé Meslier, devenu anti-chrétien, mais sans rien publier, vit tranquillement et meurt dans sa cure.

Une chance historique de revenir à la clarté des origines se présenta avec la Révolution française. Celle-ci fut tout d'abord bien accueillie par une ample partie des prêtres catholiques. Hélas ! la Constituante se crut autorisée à adopter la catastrophique Constitution civile du clergé, et bientôt ceux qui refusaient de se plier à ses stipulations, furent persécutés et souvent exécutés : une Révolution qui proclamait la liberté refusait la liberté religieuse, et ne tarda pas à s'engager dans une politique sanglante de déchristianisation.

Il n'est guère étonnant, dès lors, que les forces catholiques les plus conservatrices se soient braquées, pour plus d'un siècle, contre une Révolution qui lui avait été aussi hostile. Le contraste est ici frappant avec la Révolution américaine : les États-Unis n'ont pas suscité d'opposition violente entre christianisme et modernité.

La dernière manifestation marquante du conflit entre le catholicisme et les libertés politiques fut — après le tyrannique Grégoire XVI en 1832-1834 — l'œuvre du pape Pie IX en 1864. Dans l'encyclique *Quanta cura* et dans le *Syllabus*, le pape condamnait la liberté de conscience et la liberté d'expression comme attentatoires aux droits de la vérité, qui est une. Plus ambiguës se révélaient les réserves sur la séparation de l'Église et de l'État ou la dénonciation de la "civilisation moderne". Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que Léon XIII préconise le ralliement des catholiques français à la République.

Ainsi, pendant un millénaire et demi, l'Église s'est fort bien accommodée de pressions juridiques qui la favorisaient dans la diffusion de son message. Elle a même pu aller jusqu'à la persécution physique, bien que ses excès en quinze siècles et dans un grand nombre de pays apparaissent aujourd'hui comme artisiaux en face de l'industrie du massacre mise au point par les athéismes nazi, soviétique et chinois.

Il s'agit néanmoins là d'une trahison, pas toujours générale — Rome a multiplié les condamnations contre toute contrainte à l'égard des juifs, en particulier en 1199 — mais prolongée du message évangélique. Si l'Église est infaillible dans sa foi, elle n'est pas dotée du privilège de l'impeccabilité. La seule issue a été la repentance, proclamée par le pape Jean-Paul II pour que ce soit un catholicisme au regard renouvelé qui entre dans le IIIe millénaire.

Seule circonstance atténuante : de la fin du IVe à la fin du XVIIIe siècle, tous les États où étaient professés les deux principaux monothéismes ont été confessionnels, et ils le sont encore dans de nombreux pays d'Islam. Un phénomène aussi massif nous invite à nous méfier des anachronismes. Culturellement l'humanité vivait soumise à ce que l'anthropologue Mircea Eliade appelait l' "ordo rerum", le cours d'événements aisément ressentis comme inéluctables. Dans un tel contexte, au sein de sociétés alors sans prises sur leur propre évolution, les peuples, encore largement illétrés, étaient enclins à une soumission qui nous est devenue étrangère aujourd'hui, après l'appel de Descartes à nous rendre "maîtres et possesseurs de la nature", puis celui de Marx à "changer le monde".

La rupture définitive avec l'ère théodosienne fut l'œuvre de Jean XXIII (*Pacem in terris*, 1963) et surtout du Concile Vatican II, dans sa Déclaration *Dignitatis humanae* : la dignité de la personne humaine exige la liberté ; la nature même de l'acte de foi suppose l'absence de toute contrainte.

Michel avait raison de dénoncer cette consternante “variation”, non de la foi, mais de pratiques et de prises de positions cléricales qui sautent au visage de quiconque est épris de liberté, et attristent plus encore ceux qui aiment l’Évangile.

Comment ne pas terminer en compagnie de Pascal, dont nous avons parlé si souvent et dont je lui avais envoyé mon édition des *Pensées* ? Pascal voit l’Église enveloppée dans le clair-obscur, qui est l’éclairage de tout ce que nous expérimentons : le cosmos, l’histoire, notre propre psychologie. À ses yeux, l’histoire catholique n’échappe nullement à ce clair-obscur, de sorte qu’il appartient à chacun de se prononcer sur ce qui est décisif en elle : les ombres ou les lumières.